

COMMANDANTES IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0025953

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1802

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : DRISSI OU AFIA

Date de naissance : 28/07/51

Adresse : 39 Rue EL HOUHOU CASABLANCA

Tél. 0522471843

Total des frais engagés : 5816,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Faycal LARAKI
OPHTALMOLOGISTE
11, Bd. Zektouni
TM, 22-48-10/11 - CASABLANCA

INPE: 091092148

Date de consultation : 17 MARS 2023

Nom et prénom du malade : DRISSI Oufac Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Anet q

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : 05/03/2023 Le : 17 MARS 2023

Signature de l'adhérent(e) :

Dr. Faycal LARAKI
OPHTALMOLOGISTE
Zektouni

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17 MARS 2023	G	1	300	Dr. Farouk LARAKI OPHTALMOLOGISTE 11, Bd Zerktouni Tél: 22-40-10-11 - CASABLANCA

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien	Date	Montant de la Facture
Dr. Farouk LARAKI OPHTALMOLOGISTE 11, Bd Zerktouni Tél: 22-40-10-11 - CASABLANCA Médicaments BENMousa	17/03/23	316,50

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	27/03/23		
	27/03/23		
	27/03/23		

AUXILIAIRES MEDICAUX

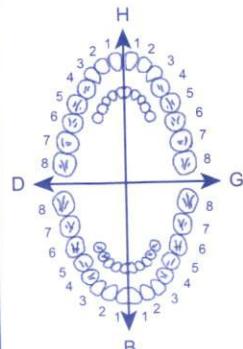
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
CENTRE OPTIQUE OPTOMETRISTE S.A.R.L AU BOUCHAREB BRIGITTE 69, Bd de Paris - Casablanca Tél : 06 22 22 22 10	06/03/23			BOUCHAREB BRIGITTE INPE 095005740	+ 5.000,- dh	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G		

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DOCTEUR FAYÇAL LARAKI

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

DIPLOME D'ETUDES SPÉCIALES
D'OPHTHALMOLOGIE

Maladies et Chirurgie des yeux
Lentilles de Contact

EX. Medecin Polyclinique CNSS



الدكتور فيصل العراقي

خريج كلية الطب بباريس

حاصل على الشهادة الوطنية الفرنسية

لامراض وجراحة العيون

طبيب سابق بمصلحة الضمان الاجتماعي

17 MARS 2023

Casablanca, le : الدار البيضاء، في :

Mars Drissi Dr. f2c

Sur X 5

1/ LAMARSH Collar

1 pte 5.1 6/

43,00 X 6

2/ GEARATE

5.1

6/

092030536



Dr. Fayçal LARAKI
OPTALMOLOGISTE
11 Bd. Zerkouni
Tel. 2248-18/11 - CASABLANCA



11 شارع الزرقطوني إقامة طرفية زرار البيضاء - الهاتف: 05 22.22.49.11 / 05 22.22.49.10 / 05 22.22.49.10

11, Bd. Zerkouni - Résidence Tarfaya CASABLANCA - Tel.: 05 22.22.49.11 / 05 22.22.49.10

ICE : 001697697000016 - INP: 091092148

DOCTEUR FAYCAL LARAKI

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

DIPLOME D'ETUDES SPECIALES D'OPHTALMOLOGIE

Maladies et Chirurgie des yeux
Lentilles de Contact

Ex. Medecin Polyclinique CNSS



الدكتور فيصل العراقي

خريج كلية الطب بباريس

حاصل على الشهادة الوطنية الفرنسية

لأمراض وجراحة العيون

طبيب سابق بمصلحة الضمان الاجتماعي

17 MARS 2023

Casablanca, le : الدار البيضاء، في :

M : Dalissi Oufcée

Lunettes :

Loin : O . D.

- 0,25 (-1 90)

: O . G.

(-1 90) bleu

Près : O . D.

Ajdition +3

: O . G.

Progressifs

Double foyers

Photograys

Incassables

Anti-reflets

Filtre bleu

CENTRE OPTIC OPTOMETRISTE
S.A.R.L AU

BOUCHAREB BRIGITTE
69, Bd. de Paris - Casablanca
Tél : 05 22 22 22 10

Dr. Faycal LARAKI
OPHTALMOLOGISTE
11, Bd. Zerkouni
Tél. 02 22 49 11 / 05 22 22 49 10



Centre Optic Optométriste sarl

Brigitte BOUCHAREB

Opticienne Diplômée de Dortmund - Allemagne
Spécialiste des Lentilles de Contact

BOUCHAREB BRIGITTE
INPE
095005740

Facture N° 001861

Date : 06/05/23

BENEFICIAIRE

Nom et prénom : DRISSI ouafae
Date de naissance :
N° sécurité sociale :
N° d'adhérent :
Assuré :
Régime :

Prescrit par :
Docteur : Iaraki Faycal.
ID :
En date du : 17/3/23

Libellé	Prix facture	Assuré
VL OD - -0,25 (-1,00 à 90°)		
OL - plus (-1,00 à 90°)		
VP OOG Add = +3,00		
2 verres selon prescription Médical	2x2000	4000,-
1 monture	1x1000	1000,-
Total (Dh) TTC		
NET A PAYER par l'assuré (Dh)		5000,-

CENTRE OPTIC OPTOMETRISTE
S.A.R.L AU
BOUCHAREB BRIGITTE
69, Bd de Paris - Casablanca
Tél : 05 22 22 22 10

dont TVA 20% : inclus